

Témoignage de Brahim El Ansari

Membre de la section de l'AMDH à Laayoune
Membre d'Annahj Addimocrati

Le 14 décembre 2007, vers 22 :15 GMT, alors que j'étais avec Mr. Dahha RAHMOUNIM, dans sa voiture, sur l'avenue Smara, une voiture de police, Prado, nous a arrêté. Un agent de police, en civil, est descendu de la voiture, s'est dirigé vers nous et nous a demandé nos papiers. Quand nous les lui avons donné, il les emmené vers la voiture de police. Après quelques minutes, le même agent est revenu avec l'officier Mr. Ichi ABOULHASSAN, et m'ont demandé de descendre de la voiture. Quand je suis descendu, Mr. ABOULHASSAN a ordonné à l'autre agent de police de me fouiller. En me fouillant ils ont trouvé dans mes poches un flash Mémoire (USB) et des papiers. Ils ont aussi fouillé Mr. RAHMOUNI. En ce moment une autre voiture de police (Partner) est arrivée. La première voiture contenait entre 3 et 4 agents de police en civil alors que la deuxième contenait 5 agents de police en uniforme. Après les agents de police surtout en civil commence à nous insulter. L'un deux m'a qualifié de 'Raté' et m'a dit que je veux seulement jouer le héros alors que je devrait aller me trouver du travail au lieu de les agacer.

Après plus de 20 minutes, j'ai été conduit dans la voiture 'Partner' où se trouvait des agents en uniforme alors que Mr. RAHMOUNI a été conduit dans sa voiture. Après être arrivé devant la Wilaya de la sûreté, j'ai été gardé dans la voiture sous la garde de deux agents de police en uniforme. Durant plus d'une heure j'ai été interrogé, insulté et indigné par plus de 10 agents de police en civil qui venait par groupe de deux personnes. Un d'entre eux m'a dit que si ses supérieurs le laissent s'occuper de moi il m'aurait causé un handicap tout en m'assurant que pour lui ma mort est permise par la religion car je suis accusé d'inciter à la sédition.

Après, la même personne qui m'avait menacé, toujours en civil, est revenu avec deux autres agents en civil aussi et m'ont fait descendre de la voiture et conduit à l'intérieur de la Wilaya, une me tenait de ma nuque, deux de mes bras. Devant le bureau de la réception, l'agent qui me tenait de mon bras droit a sorti de sa poche un bandeau et me l'a mis sur mes yeux. En suite j'ai été conduit en haut du bâtiment à travers des escaliers et ils m'ont fait entrer dans une salle. Une fois à l'intérieur j'ai été frappé par coup de pieds au niveau de ma cheville droite pour me faire tomber. Un des agents a dit en m'insultant assis toi sur le sol. Et tout de suite les coups de poignes sur ma tête et visage, et des coups de pieds sur mon dos ont commencé avec toute sorte d'insultes. Quelques minutes après, des questions me sont posées sur le contenu de l'USB, ma relation avec les défenseurs des droits humains sahraouis, les organisations des droits humains internationales, mes contacts. Plus tard, en voulant ouvrir mon téléphone mobile, ils ont constaté qu'il leur faut le code PIN, alors ils me l'ont demandé et j'ai refusé, ce qui les a irrité plus. L'un d'eux m'a dit : « au Maroc il n'y a rien de personnel et si tu ne veux pas nous donner ton code PIN maintenant tu nous le dira à l'aide d'une bouteille. ». Mais j'ai refusé de leur donner mon code PIN en maintenant que c'est personnel. Une autre vague de coups de pieds et de poignes s'est abattus sur moi avec des insultes de toute sorte. L'interrogatoire a continué dans ces conditions entre 15 et 30 minutes. Après quelqu'un s'est approché de moi et m'a changé de position. Et là j'ai découvert que Mr. RAHMOUNI était là aussi allongé sur le sol. Plus tard j'ai été conduit vers une autre salle avec Mr. RAHMOUNI, où nous avons passé la nuit assis sur le sol sans couverture et sans rien à manger.

Le deuxième jour, le 15 décembre 2007, vers 9 h du matin, un officier de police est venu et a commencé à nous interroger à tour de rôle. L'interrogatoire repose surtout sur les questions suivantes :

Comment tu récoltes les informations des victimes ?

Qui te donne les photos ?

A qui tu les envoies ?

Quelles sont tes relations avec les défenseurs des droits humains sahraouis ?

Quelles sont tes relations avec les organisations internationales des droits humains ?

Pourquoi ne retournes tu pas au Maroc ?

Pourquoi restes tu ici alors que tu n'as aucun travail ici ?

L'officier qui m'interrogeait n'a cessé de me réitérer que je suis en réalité un membre du Polisario et que je me cache derrière l'action des droits humains. Quand je lui ai dit que je suis membre d'Annahj Addimocrati il a répliqué que je n'ai rien à avoir avec ce parti politique. (Jusqu'à présent la police garde toujours ma carte d'adhésion à Annahj de même que l'USB et tous les autres papiers qu'ils ont trouvé dans mes poches).

Nous sommes restés dans cet état jusqu'au environs 17 h GMT du Samedi 15 décembre, quand l'officier de police nommé Aziz ANNOUCHE, est entré dans la salle est nous a demandé d'enlever les bandeaux et a commencé à nous conseiller de nous éloigner des problèmes. C'est en ce moment là que j'ai découvert que nous avons passé la nuit dans un bureau de la police judiciaire. Plus tard les interrogatoires ont continué quelques heures. MR. RAHMOUNI qui souffre du rhumatisme suite à quatre ans de disparition forcée a demandé qu'on lui cherche ses médicaments mais en vain. Nous sommes gardés dans le même bureau jusqu'au dimanche 16 décembre vers 9 H GMT du matin, quand l'officier ANNOUCHE est venu nous poser de temps à autre des questions. Vers 12 :00 GMT du même jour, Mr. RAHMOUNI a donné 100 dhs à un officier de police pour lui acheter ses médicaments. L'après midi, vers 16 h GMT, deux agents de police sont venu chercher Mr. RAHMOUNI et ils l'ont conduit hors du bureau. Ensuite d'autres agents de police judiciaire, me tenant par la nuque m'ont obligé à signé un procès verbal que j'ai refusé de signer avant de le lire. Au début un officier a essayé de me convaincre que le seul moyen de récupérer ma liberté est de signer le P.V, mais devant m'ont refusé avant de connaître le contenu j'ai été contraint de signer. Quelques minutes, Mr. RAHMOUNI a été ramené au bureau et son cou est plein de traces des mains et doigts de même que son visage.

Vers 20 :00 GMT, l'officier ANNOUCHE est venu au bureau et nous a dit que nous allons sortir et que nous devons revenir Mardi 18 décembre pour reprendre la voiture de Mr. RAHMOUNI et nos deux téléphones mobiles. Cet officier nous a conduit vers le parking de la Wilaya et nous a fait sortir de la porte et nous a mis dans une grande voiture verte (la voiture était dans un mauvais état), que les Forces d'Intervention Rapide (CMI) utilisaient. Deux jeunes agents de police se trouvaient devant. La voiture nous a conduit vers une rue près du stade 'Mohamed Laghdaf' de Laayoune et les deux agents de police nous en demandé de descendre.

Mardi 18 décembre 2007, nous sommes, moi et Mr. RAHMOUNI, revenu à la Wilaya pour reprendre nos téléphones et la voiture. Nous avons du attendre trois heures avant que l'officier ANNOUCHE vienne nous dire que Mr. RAHMOUNI doit payer le dépannage (100 ds) et aussi fourrière (50 dhs) car c'est le seul moyen de lui rendre sa voiture. Mr. RAHMOUNI a accepté et a payé 100 dhs au service de la police de circulation alors qu'il a payé 50 dhs à la fourrière. Nos téléphones nous ont été rendu également.

Le 04 janvier 2008 nous avons déposé, moi et Mr. RAHMOUNI, des plaintes sur ce que nous avons enduré, auprès du bureau du procureur général près la cour d'Appel enregistrées, respectivement, sous le N° : م ق / 08 / 02 et م ق / 08 / 03. Nous avons aussi écrit, le même jour sur le même sujet au ministre de la justice une lettre recommandée avec accusé de réception.